

Association des enfants de l'abbé Garin à Mercury

EXTRAITS du
RAPPORT ANNUEL de la DIRECTION de la POPULATION
Et de l'Action Sociale du 13 Décembre 1960
Suivi de la demande et de l'arrêté d'habilitation de 1949

(Source : Archives nationales à Pierrefitte, cote 20010095/3)



II. — LES LOCAUX ET L'ÉQUIPEMENT

A. — Plan de masse ou croquis de l'établissement

(A joindre si ce document n'a pas déjà été adressé à la Chancellerie)

B. — Adaptation des locaux à leur fonction

1°) PROBLÈMES POSÉS PAR LES LOCAUX ET LEUR ÉQUIPEMENT.

Les évoquer dans l'ordre suivant :

— Locaux administratifs (direction, secrétariat, écomat).

1 bureau pour les chefs
1 bureau secrétariat

— Locaux des services généraux (cuisine, linge, buanderie, chauffage, électricité, installation d'eau, protection contre l'incendie, service médical et infirmerie...).

une cuisine, une dépendance, une linge
Chauffage au gaz, chauffage à vapeur, chauffage central,
électricité, installation d'eau, extincteur, service médical
hygiène, toilette, infirmerie

— Locaux de vie des mineurs (dortoirs et chambres, salles à manger, salles de loisirs...).

5 dortoirs (1 avec box individuel)
3 refectories
1 salle de jeu par groupe

Dénomination de l'établissement :



2° — ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

3

a) Les classes de l'établissement

CLASSES	NOMS DES ENSEIGNANTS	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE D'ÉLÈVES le 30-9-19 61
C.E. P	Grange Marcelle	30	28
CM 2 ^{me} " Anna	Chartier C.	30.	27
CM 1 ^{er} "	Winniger Renée	30	21
CE 2 ^{me} "	Emiliot M. J	30	20
CE 1	Manvais C.	30	18
CE 1	Bonifac H.	30	20
CP	Mocard F	30	19

15.3
cest à dire tous
les mineurs
qui

Dénomination de l'établissement :



1

IV. — LA VIE DES MINEURS DANS L'ÉTABLISSEMENT.

A. — La vie matérielle

1. — Alimentation — couchage — vêtue — chauffage — hygiène (préciser le cas échéant les difficultés rencontrées).

— Alimentation saine variée et abondante
Couchage régulitaire
Vêtue correcte
Chaudage central
Foulées quotidiennes

2. — Etat sanitaire (organisation du contrôle médical — maladies et accidents — soins dentaires, etc.).

Hygiène scolaire
Docteur Roux à Allevard pour les cas graves
Hôpital civil d'Allevard pour les opérations et les accidents
Soins dentaires donnés à Allevard
Etat sanitaire très satisfaisant

Dénomination de l'établissement :



12

a) Organisation des activités dirigées, des veillées, des loisirs.

Atelier le jeudi matin au choix des enfants
jeux, échecs, échecs, bois, peinture
Garde éducative faite par le maître le soir du lundi au jeudi
cinéma, diapor, peinture

b) Education morale.

Cinéma toute la semaine
faite en classe

c) Cultes.

Assistance à la messe le dimanche

d) L'argent de poche (montant et utilisation).

Envoyé par les parents, achats divers lingot,
appuis en classe

INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA SAVOIE

Chambéry, le 7.7.1961

S. / sb n° 1039

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DE LA SAVOIE
à Monsieur le PREFET
Direction de la Population et de
l'Aide Sociale
PREFECTURE

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les précisions demandées par votre lettre du 27 Juin 1961, concernant le centre "LA BELLE ETOILE" à MERCURY-GEMILLY.

Centre "LA BELLE ETOILE" à MERCURY GEMILLY

Cet Etablissement fonctionne depuis 15 ans comme Centre de rééducation.

Locaux confortables, en excellent état. Résultats obtenus très satisfaisants : en 1961, 22 élèves reçus sur 24 Présentés au Certificat d'Etudes primaires.

Etablissement bien tenu.

L'Inspecteur d'Académie

Copie Conforme,

M. GUELFI

Chambéry, le 12 Mars 1962.

La Directrice,



TRIBUNAL DÉPARTEMENTAL
POUR ENFANTS
DE CHAMBERY

7

Demande d'habilitation présentée par le Centre
de mineurs "La Belle Etoile" à Mercury-Gemilly,
(Savoie) en application des dispositions de l'arrêté
du 13 Juillet 1960.

AVIS DU JUGE DES ENFANTS

Connaissant depuis plus de quinze ans ce Centre et son dynamique
Directeur et animateur Monsieur l'Abbé CARIN qui, par son dévouement
et sa tenacité, est arrivé à créer puis à développer en
l'améliorant sans cesse un Centre capable d'accueillir dans
les meilleures conditions tant éducatives que matérielles de
jeunes garçons âgés de huit à quatorze ans, je suis convaincu
que sa présente demande doit recevoir un accueil très favorable.

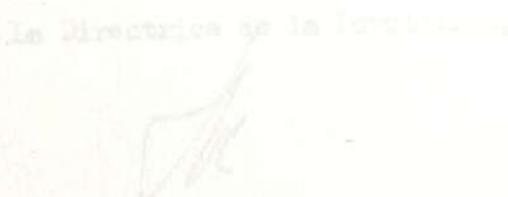
A CHAMBERY, le 11 Décembre 1961.

Le Juge des Enfants,

Copié Conforme,
Chambéry, le 12 Mars 1962.

signé : FOURCADE

La Directrice,



Ministère de la Santé Publique

République Française

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA SANTE

PREFECTURE DE LA SAVOIE

Chambéry, le 12 Février 1962.

LE MEDECIN DIRECTEUR DE LA SANTE DE LA SAVOIE

à

Madame La Directrice de la Population

En réponse à votre lettre du 27 Juin 1961 concernant l'habilitation de certains Etablissements du Département à recevoir des mineurs relevant de l'Assistance Educative, j'ai l'honneur de vous informer que, en ce qui me concerne, je considère que l'Etablissement suivant :

- Le Centre "LA BELLE-ETOILE" à MERCURY-GEMILLY ;
.....
peut recevoir la catégorie d'enfants dont il est question.

Le Médecin Directeur de la Santé,

signé : Dr Boyer

Pour copie conforme,
Chambéry, le 14 Mars 1962.

La Directrice de la Population,



DIRECTION
DE LA POPULATION
et de
L'ACTION SOCIALE

sistance à l'enfance — Contrôle
r place des lois d'assistance des
ablissemens hospitaliers et œuvres
vées — Questions familiales —
Immigration

Téléph. : Standard Préfecture

CHAMBERY, le 30 Janvier 1962

19

Notice sur le fonctionnement technique
administratif et financier du Centre
"LA BELLE ETOILE" à MERCUREY-CEMILLY.

Etablissement créé en 1949, et agréé par arrêté préfectoral du 27 mai
1949.

Les enfants reçus étant d'âge scolaire, leur formation est assurée dans
cinq classes, allant du cours préparatoire à la classe du C.E.P.

Un essai de section d'apprentissage avait été tenté mais des difficultés
de recrutement du personnel technique valable, ont obligé le Directeur à supprimer
cette section. Désormais les garçons ayant dépassé leur 14e année, sont placés
en apprentissage chez des artisans, bouchers, boulanger, bouchers, serruriers, photographes, etc.

L'effectif actuellement de 160 garçons, est en nette progression, depuis
la construction de la section des petits à l'Etanche, ainsi que la colonie de
vacances de Tignieu, transformée en classe de neige avec un effectif d'une trentaine
d'enfants.

L'Etablissement est dirigé par M. l'Abbé GARIN, assisté d'un Conseil
Général d'Administration, l'Abbé Garin est propriétaire du domaine, il est
secondé par un personnel éducatif et enseignant, ainsi que par des moniteurs et
du personnel de Service.

Les budgets et comptes sont communiqués régulièrement à mon service,
et n'ont jusqu'à présent, donné lieu à aucune remarque.

Ils permettent de déterminer les prix de journée qui ont été fixés pour
les quatre dernières années, à

1958 : 6,10 NF
1959 : 8, NF
1960 : 11,00 NF
1961 : 14,00 NF

LA DIRECTRICE,



RTEMENT DE LA SAVOIE

DIRECTION
LA POPULATION
et de
ACTION SOCIALE

nce à l'enfance — Contrôle
ce des lois d'assistance des
emments hospitaliers et œuvres
— Questions familiales —
Immigration

Ph. : Standard Préfecture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBERY, le 30 Janvier 1962 19.....

AVIS DE LA DIRECTRICE DE LA POPULATION

Centre " LA BELLE ETOILE" à
MERCURY-GEMILLY.

Avis favorable à l'habilitation de cet Etablissement
qui a maintenant fait ses preuves, dans l'éducation
des jeunes mineurs en danger moral.

LA DIRECTRICE,



Centre "Belle Etoile"

MERCURY-GEMILLY

(SAVOIE)

C. C. P. LYON 4550-90
BANQUE DE SAVOIE N° 21.809 - ALBERTVILLE (SAVOIE)
TÉLÉPHONE 8 MERCURY



Recommandée avec A.R.

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article 8 du décret 59-1095 du 21 septembre 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, et notamment ses articles 8 et 9,

j'ai l'honneur de vous demander l'habilitation de notre Association d'assistance et d'éducation populaire de l'Orphelinat de la BELLE ETOILE à MERCURY-GEMILLY, dans les conditions d'activité prévues pour les Etablissements chargés d'une manière habituelle de l'exécution des mesures d'assistance éducative, prononcées en application des articles 375 à 382 du Code Civil.

A l'appui de cette demande, je vous précise que notre Etablissement est habilité à recevoir des mineurs délinquants et en danger moral (arrêté du 27/5/1949).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments très respectueux et dévoués.



GARIN Albert
né le 11/2/1917 à Mercury-Gémilly
Directeur du Centre Belle-Etoile

à
Monsieur le Préfet de la Savoie
Préfecture de la Savoie

CHAMBERY

P. J. Robe A. Gauj
CE C. E. M. E. G. M. I. L. L. Y. (Savoie)
Directeur de l'Orphelinat

CHAMBERY, le _____ 19
27 mai 49

Standard Préfecture

ARRÊTE

Nous PREFET DE LA SAVOIE,
 Chevalier de la légion d'Honneur
 Médaillé militaire,
 Croix de Guerre,
 Médaillé de la Résistance,

Vu le décret du 16 avril 1946, relatif aux personnes, institutions ou services recevant des mineurs délinquants et notamment les articles 4 et 5 ;

Vu la demande présentée par M. l'Abbé Albert GARIN, au nom de l'Association d'Assistance et d'éducation populaire de l'Orphelinat de la Belle-Etoile, à Mercury-Gémilly (Savoie) tendant à agréer définitivement l'Association pour recevoir au Centre d'Accueil de Mercury-Gémilly (Savoie) des mineurs de 8 à 14 ans en danger moral ou délinquants.

Vu notre arrêté d'habilitation provisoire du 27 juillet 1948 ;

Vu l'avis favorable émis par M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (Direction de l'Education Surveillance - 2ème bureau - lettre du 19 mai 1949, référence E.S. 2 n° 1101).

Sur la proposition de M. le Directeur départemental de la Population,

ARRÊTONS

Article 1er .— L'Association d'Assistance et d'éducation populaire de l'orphelinat de la Belle-Etoile, dont le siège est à Mercury-Gémilly (Savoie) est habilitée à titre définitif, à dater le 1er janvier 1949, à recevoir dans le Centre de rééducation ouvert par cette Association à Mercury-Gémilly, des mineurs en danger moral et des mineurs délinquants du sexe masculin de 8 à 14 ans.

Article 2 .— M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Pour copie certifiée conforme
 Chambéry, le 28 janvier 1959
 Pour le Préfet et par délégation
 LE SECRETAIRE GENERAL,
 Signé: RICHIER

CHAMBERY, le 27 mai 1949

Le Prefet de la Savoie
 signé : COLDEFY.